

Présents : Irène **BADIN**, Serge **BIESSY**, Jean-Luc **FAYET**, Jean-Charles **GALLET**, Martine **GAUTHIER**, Gilbert **LAVAL**, Jean-Pierre **LOVET**, Jean-Luc **MION**, Yvette **MOLLON**, Jean-Michel **POINARD**, Anne-Marie **RABATEL**, Bernard **TALBOT**.

Excusés : Sébastien **ALLAGNAT**, Abdelkader **BOUKACEM (pouvoir B. TALBOT)**, Michel **NOEL**, Cécile **VINCENT (pouvoir G. LAVAL)**, Carine **TONEGHIN**, Nadine **TRUFFAUT**

Monsieur Jean-Michel **POINARD** est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance en présentant les condoléances du conseil municipal à Jean-Pierre **LOVET** pour le décès de son père. Il présente également des vœux de prompt rétablissement à Christian **RABILLOUD**, ancien adjoint.

1 - APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune modification n'étant à apporter, le compte-rendu de la séance du 9 février 2011 est adopté à l'unanimité.

2 - DELEGATIONS et ATTRIBUTIONS

La liste des différents actes administratifs pris depuis le dernier conseil est annoncée :

- délibérations sur l'accueil d'un stagiaire en licence professionnelle, le mandatement du CDG 38 pour l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire, modification n°1 du PLU
- délégation : convention de partenariat entre la commune et le CNFPT concernant les actions de formation, qui permet aux agents d'accéder à différents dispositifs de formation. Un plan de formation pour tous les agents a été élaboré, qui tient compte à la fois des souhaits des agents dans l'exercice de leurs missions mais aussi des besoins de la collectivité dans des domaines spécifiques (exemple : règles d'hygiène et de sécurité au restaurant scolaire)

3 - NOUVEAUX POINTS

1/ Abandon des produits phytosanitaires

Cette question avait été évoquée lors du conseil municipal de janvier 2011 et il avait été convenu de prendre le temps de la réflexion pour mesurer les incidences de cette décision sur l'organisation de l'entretien de la commune.

Or, le Conseil général de l'Isère, qui a adopté des dispositions plus contraignantes que ce qu'impose la loi (abandon total des produits phytosanitaires d'ici 2012 pour le CG38 ; réduction de 50 % d'ici 2018 dans la loi Grenelle 2 de l'environnement) nous a fait savoir que l'ensemble des subventions étaient dès à présent conditionné à l'adoption d'une délibération en ce sens, qui doit être prise avant le 25 mars.

G. **LAVAL** et C. **ARMANET** ont rencontré Monsieur **BOULON** du Conseil général pour avoir davantage de précisions sur la mise en œuvre pratique de cette décision.

Cette application pose en effet plusieurs difficultés : l'état des lieux des places, parkings et autres trottoirs en herbe ou caillasse qui sont concernés montre que le chantier à engager est important et que si la solution de goudronner ou bétonner une partie conséquente était retenue, ceci ne sera pas sans conséquences financières et écologiques.

Par ailleurs, si on s'engageait pour un désherbage manuel, cela monopoliserait une partie importante du temps de travail des agents communaux. Enfin, les techniques alternatives au désherbage chimique sont encore peu satisfaisantes en termes de résultat.

Il sera important de communiquer avec la population pour expliquer les changements de méthode et faire admettre que l'entretien de l'espace public ne soit plus aussi rigoureux que par le passé.

Le Maire propose de délibérer en précisant que :

- la première étape est la prise de conscience de la nécessité d'abandonner les produits phytosanitaires
- compte tenu de l'inventaire qui a été fait, la solution de transformer les espaces concernés ne pourra être que progressive, au vu des coûts de réalisation ;
- il faudra donc mener une réflexion pour trouver des solutions alternatives (le SAGE avait proposé de faire une étude sur ce point)
- des lieux seront prioritaires dans cette démarche (écoles, proximité de rivières, etc...)
- une communication devra être menée auprès de la population, pour accompagner ce changement.

Opposition : 0

Abstention : 1

Approbation : 14

La proposition d'abandonner les produits phytosanitaires d'ici 2012 est adoptée à la majorité.

2/ Acquisition par la commune du délaissé de l'ancienne RD51

Ce dossier avait été examiné en juillet 2010 lors du transfert de propriété du rond-point, du contournement du cimetière et de l'aménagement du centre bourg.

Une première délibération avait alors été prise sur ces classements et déclassements de voie, correspondant soit à des opérations de cessions soit à des opérations d'acquisitions entre la commune et le Conseil général.

Pour clore ce dossier, il manquait une décision concernant l'ancienne chaussée située au-dessus du rond-point.

Le Conseil général accepte de céder cette chaussée au prix estimé par les domaines, à savoir 15 000 € (soit 10 € le m), alors que les autres terrains ont été estimés à 60 € le mètre.

Le Maire soumet au vote la proposition d'acquérir l'ancienne chaussée au prix de 15 000 €, ce qui permettra de faire un acte global pour l'ensemble de ces cessions et acquisitions et finaliser ainsi une opération engagée en début de mandat. Ce terrain pourrait éventuellement être ensuite proposé à la vente aux deux riverains.

Opposition : 0

Abstention : 0

Approbation : 15

La proposition d'acquérir le délaissé de l'ancienne RD 51 au prix de 15 000 € est adoptée à l'unanimité.

3/ Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du CDG38

La commune a signé il y a plusieurs années une convention avec le Centre de gestion concernant le service de médecine professionnelle. Ceci concerne les visites médicales proposées aux agents.

Ce service, qui donne satisfaction notamment grâce à la connaissance par les médecins du statut de la fonction publique territoriale et de ses applications notamment en cas de maladie de l'agent, a un coût de 0.45 % de la masse salariale brute.

Le Maire propose de renouveler cette convention, dont le terme arrive à échéance.

Opposition : 0

Abstention : 0

Approbation : 15

La proposition de renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du CDG 38 est adoptée à l'unanimité.

5 – COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Gilbert LAVAL

Voirie, environnement et cadre de vie

Bilan sur les trottoirs :

Gilbert LAVAL commente un document qui est remis à l'ensemble des conseillers municipaux sur la réalisation de travaux de trottoirs en 2010 et 2011, avec un coût total pour la commune de 64 574.86 € HT. Ce dernier indique qu'il est la disposition des personnes qui souhaiteraient avoir des précisions sur ces opérations.

JC GALLET tient à préciser que certains riverains ont fait goudronner des parties privatives mais que cela a été à leurs frais et non à ceux de la commune (des exemples de factures sont jointes au dossier).

Voirie :

20 tonnes de point à temps vont être prévues pour l'entretien des chaussées, notamment là où des travaux d'assainissement ont été entrepris.

Chantier des Vignes de Vaux :

Trottoirs : il reste une partie des trottoirs à traiter. La CCVH l'a prévue en herbe. Comme la surface totale est très importante, il est prévu, après l'aménagement de la CCVH, de réaliser un cheminement piétonnier sur la partie centrale.

Les riverains ont fait des retours positifs sur la réalisation de ces trottoirs, qui favorisent la sécurité.

Chicane/ralentisseur : la réalisation d'un rétrécissement de chaussée a été refusée par le Conseil général car la route a beaucoup trop de trafic et cela risque de perturber la circulation aux heures de pointe. De plus, comme la visibilité est bonne, il peut y avoir un effet inverse à ce qui est souhaité car les véhicules accélèrent s'ils voient que rien n'arrive en face.

Il a donc été décidé de faire un plateau surélevé, pour lequel devis a été reçu.

Assainissement :

Les travaux de Bas Mornas et Guillermont sont maintenant terminés. L'entreprise travaille sur la partie reliant les deux. Quartier du Luminaire : l'ensemble des conventions a pratiquement été signé. Les travaux ont débuté par le perçage d'un passage sous la rivière.

Entretien des espaces verts :

Une demande a été formulée par les propriétaires du lotissement des Vergers 2 pour que la commune entretienne les espaces verts ou participe au coût de leur entretien.

La commune avait accepté de reprendre la voirie mais les propriétaires avaient dans un premier temps souhaité garder des espaces privés (placette).

Cette sollicitation n'est pas sans conséquence car les parties à entretenir demanderaient un investissement en temps important pour les agents communaux (entretien de rosiers notamment). Si la commune reprenait cette mission, il faudrait certainement envisager une modification de ces espaces et rendre leur entretien plus facile.

Une discussion est en cours pour étudier la décision qui sera prise à l'égard de cette demande.

Miroirs :

Une demande a été faite pour le financement et la pose d'un miroir chemin de Cuny.

La décision vis-à-vis de cette demande n'a pas encore été prise.

Il pourrait être demandé à l'agriculteur qui cultive cet espace de ne pas semer en bout de propriété, de façon à ne pas nuire à la visibilité.

Par ailleurs, il est signalé que le miroir installé par la commune dans le lotissement route de Mornas serait à changer car il est endommagé.

Il apparaît nécessaire d'établir un règlement vis-à-vis de ces demandes pour qu'elles ne deviennent pas exponentielles.

Jean-Pierre LOVET

Personnel

Affaires scolaires

Caisse des écoles : JP LOVET présente le bilan de la caisse des écoles pour le mois de février. La fréquentation à la cantine et à la garderie a été en baisse car de nombreux enfants ont été malades.

Une famille ayant des soucis pour régler ses factures a été reçue . Un protocole a été mis en place pour permettre le règlement des sommes dues.

Ecole maternelle : l'inspecteur de l'éducation nationale avait annoncé une probable fermeture de classe en maternelle. Au vu des derniers effectifs et au terme de la campagne d'inscriptions, les effectifs prévisibles seraient de 96 élèves, ce qui permettrait a priori de maintenir la classe. Nous sommes en attente de la décision de l'Education Nationale.

Un conseil d'école des primaires est prévu le 15 mars.

Serge BIESSY

Bâtiments

- La petite chapelle a été visitée avec la commission bâtiment et l'entreprise SAUGEY.

Une couverture, un renforcement des murs pour qu'ils ne s'écartent plus et des travaux de peinture sont à prévoir. Des devis ont été demandés et une subvention va être sollicitée pour financer en partie ces travaux.

Balcons écoles de filles : la rambarde était en mauvais état et présentait un danger. Elle a été démolie (500 €)

- La porte est condamnée de l'intérieur (barillet enlevé).

- Soubassement du gymnase : deux devis ont été faits mais les entreprises ne sont pas très motivées car le travail pour retirer le crépi est de longue haleine. L'accueil d'un stagiaire pendant un mois devrait permettre de débiter ce chantier.

- Ecole élémentaire : demande de transformer les WC turcs en WC sièges. Souci également à l'étage où les écoulements des WC communiquent entre eux → prévoir 2 descentes (nécessitant de percer les plafonds)

- Panneau de basket à l'extérieur du gymnase : devis en cours pour adapter le panneau (il sera fait sur mesure)
- Chauffage de la Garine : une entreprise susceptible de faire les travaux a été trouvée. Devis en attente.
- IGS : des devis ont été faits pour 2 ouvertures, un rideau métallique et une porte en fer.
- Eglise : la peinture se décolle au plafond à la suite d'une fuite d'eau. Une déclaration doit être faite à l'assurance. Les travaux sur les clochetons devraient être exécutés.
- Chaufferie bois : l'ADEME, auprès de qui nous sollicitons une subvention demande la pose d'un filtre à particules, dont le coût s'élève à 32 000 € (pour une subvention de 39 000 €). Sachant que le dossier a été déposé en 2010, date à laquelle ce complément d'installation n'était pas requis, une démarche a été entreprise pour que notre dossier soit réexaminé, d'autant plus qu'il sera nécessaire d'agrandir le local de la chaufferie.
- BETEREM : le travail sur les réseaux en vue de la construction du restaurant scolaire se poursuit.

Martine GAUTHIER

CCAS

- Concert à l'église : il est prévu le 26 mars.
- Une réunion de la commission a permis de finaliser les projets :
 - choix de l'affiche proposée par la commission Info et Com, qui a été acceptée à l'unanimité. . Les membres de la commission vont se charger de leur diffusion.
 - choix du programme
 - impression des tickets
- Repas des aînés le 4 juin : négociation du tarif à 20 € TTC (au départ, le prix proposé était de 23.80 €). Il reste à trouver l'animation. Les menus seront faits par la commission.
- pucier : le CCAS tiendra un stand au pucier du 20 mars
- Prochaine réunion : 29 mars à 20 h en présence de l'assistante sociale, qui répondra aux questions des membres.

Jean-Luc FAYET (représenté par Jean-Pierre LOVET)

Animation

- Foire : une nouvelle animation est prévue, organisée par le Sou des écoles. Il s'agit d'un pucier.
- Recherches historiques : un comité de pilotage a été mis en place, avec la participation de Mr ORIOL DE BUSSY. Trois groupes de travail ont été formés avec des thèmes différents à traiter. Le comité directeur sera chargé de prendre les décisions nécessaires. Toutes les personnes qui sont intéressées pour travailler sur un thème peuvent s'intégrer aux groupes constitués. L'idée dans un premier temps est de recueillir le maximum d'informations puis ensuite retenir ce qui constituera les chapitres du livre. Il est proposé de scanner les documents pour qu'ils puissent être utilisés plus facilement. Une première exposition pourrait être faite à l'occasion du repas des aînés, ce qui permettrait d'associer la population. Ce travail devrait se dérouler sur 24 mois. Prochaine réunion des groupes le 16 avril.

Abdelkader BOUKACEM

- Information – Communication (Bernard TALBOT)

Panneau lumineux : un rendez-vous avec le fournisseur a été obtenu le 28/02 pour analyser les problèmes. Un souci de communication avec l'un des deux panneaux a été noté. Actuellement, la connexion fonctionne à nouveau. Il faudrait s'assurer de la qualité de la ligne téléphonique et du fonctionnement du modem. Il a été décidé de ne mettre qu'une ligne SFR pour les deux panneaux. Le fournisseur (ABAC SYSTEMS) devrait revenir d'ici la fin de semaine pour régler des soucis de leds et de luminosité. Il était important que le technicien vienne et se rende compte des difficultés de façon à ce qu'à terme le personnel administratif soit formé pour utiliser ce matériel sans difficultés.

Site internet : une réunion a été organisée le mardi 1^{er} mars, afin de faire une relecture des rubriques. Le site est toujours en stand by, de même que celui de la CCVH puisque les deux sont liés.

Bulletin municipal : une commission est prévue le lundi 28/03 à 19 heures pour réfléchir sur les prochaines éditions.

6 – COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HIEU

Schéma département de coopération intercommunale :

JP LOVET présente un document sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, dont l'objectif est d'une part de rationaliser le nombre de syndicats en supprimant des syndicats de communes et des syndicats mixtes obsolètes et d'autre part de couvrir la totalité du territoire par des établissements de coopération intercommunale (EPCI) d'au moins 5 000 habitants → fin des petites communes isolées et des petites intercommunalités.

Sur le territoire : certains syndicats fonctionnent très peu (1 fois/an), une commune est isolée (St Ondras) et une communauté de commune à un nombre d'habitants en dessous du seuil des 5 000 habitants (Vallée de la Bourbre). Pour l'Isère, le Sous-Préfet estime que le seuil doit être porté à 10 000 habitants et nous devrions recevoir un courrier en ce sens.

Plusieurs hypothèses sont envisageables pour la CCVH :

- ↪ Le périmètre de la CCVH n'évolue pas
- ↪ La CCVH fusionne avec les Vallons de la Tour
- ↪ La CCVH fusionne avec les Vallons de la Tour + la Vallée de la Bourbre
- ↪ Fusion des 5 intercommunalités pour constituer le territoire des Vals du Dauphiné (Vallons de la Tour : 29 000 ha – 10 communes autour de la Tour du Pin, Vallée de la Bourbre : 3 054 habitants – 6 communes autour de Virieu, Vallée de l'Hieu : près de 9 000 ha – 10 communes autour de St Victor de Cessieu, Chaîne des Tisserands : près de 10 000 ha – 5 communes autour des Abrets, Vallons du Guiers : + de 10 000 ha – 9 communes autour de Pt de Beauvoisin)
- ↪ Intégration à la CAPI

L'hypothèse la plus fréquemment envisagée est la constitution du territoire des Vals du Dauphiné.

Une réunion est prévue le 17 mars où les exécutifs des 5 communautés de communes vont être réunis pour présenter leurs compétences respectives.

Construction du siège communautaire :

L'exécutif et exécutif élargi de la CCVH ont pris la décision de poursuivre la construction du bâtiment. En effet, le Sous-Préfet a indiqué qu'il faudrait prévoir sur les territoires des locaux permettant d'accueillir des services publics.

Une réunion est prévue à Torchefelon la semaine prochaine pour continuer à travailler sur le projet en conservant le calendrier.

Extension de la déchetterie de Saint-Victor de Cessieu :

Une étude conduite par le cabinet Merlin a fait émerger deux options :

- Augmenter le nombre de déposes
- Agrandir la déchetterie. La plateforme actuelle reste en place mais des bennes seront rajoutées. C'est cette deuxième solution qui a été retenue.

7 – COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

Budget prévisionnel des ordures ménagères pour 2011 (site à consulter : www.sitom-ni.fr)

Déchetterie 8946 h x 17.70 euros/h = 158 344 euros.

Etude déchetterie : cabinet Merlin = 5200 euros.

Points d'apports volontaires (verres + journaux) :

8946 h x 1.85 euros = 165 550 euros.

Collecte sélective en porte à porte :

Collecte 1781 heures à 102 euros/h = 67 626 euros.

Traitement = 162 tonnes à 50 euros/T = 8 100 euros.

Sacs jaunes = 1 342 euros.

Ordures ménagères :

Collecte 1781 heures à 102 euros/h = 181 662 euros.

Traitement 1680 tonnes à 120.69 euros/T = 202 759 euros.

TOTAL (PREVISIONNEL) = 641 583 euros.

7 -SYNDICAT DES COLLEGES

Les frais de fonctionnement sur le gymnase Frison Roche représentent annuellement 70 000 euros.

85 gymnases dans le département sont dans notre situation, c'est-à-dire gérés par un syndicat.

Les dépenses au niveau du conseil général étant de plus en plus importantes pour les affaires sociales et les recettes en baisse, le département a dû limiter son budget.

Il décide par conséquent de ne pas reprendre les gymnases qui dépendent d'un syndicat.

Participation des communes :

Le coût d'un élève en 2011 est de 177.31 euros soit 76.01 euros en fonctionnement et 101.30 euros en investissement.

Nous avons 2 élèves au Calloud et 117 élèves aux Dauphins notre participation annuelle s'élève à 18 775.81 euros.

Rappel : coût élève 2010 = 187.88 euros.

Le président fait remarquer que seulement 8 communes sur les 22 adhérentes fréquentent le gymnase Frison Roche.

Il demande que le Conseil Général reprenne en charge le collège du Calloud.

La réflexion se poursuit également sur un remboursement anticipé de la dette.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Maison médicale : le bureau municipal a rencontré le Dr BONNET qui souhaite travailler sur ce dossier avec St Victor de Cessieu, seule commune qui a répondu à ses sollicitations. Une rencontre sur site avec l'ARS (agence régionale de santé) est prévue le 31 mars à St Victor pour réfléchir sur une éventuelle implantation de cet équipement. Une maison de garde pourrait également être intégrée dans le projet.

Stationnement des véhicules (autocars et voitures) à l'entrée du parking du gymnase :

Des administrés souhaitent interpeller le conseil municipal sur le fait que les trottoirs qui ont été faits dans ce secteur sont très souvent encombrés par des véhicules, et notamment des cars qui attendent à l'entrée du parking pendant les activités sportives de leurs passagers. Ceci gêne la circulation et la sortie du parking s'avère périlleuse.

Il ne peut pas être envisagé de donner l'accès au parking du gymnase à tous véhicules en enlevant les portiques car le stationnement ne pourra alors plus être contrôlé. Une démarche pourrait être entreprise auprès de la société d'autocars pour leur signaler ces difficultés et demander à ce que le chauffeur se gare un peu plus loin.

Jobs d'été : les candidatures doivent être déposées avant le 18 mars à la CCVH. Il est demandé qu'une information soit faite par le biais du panneau lumineux.